

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2018/004
DU 29 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mai, le Conseil Municipal de la Commune de Pagny-derrière-Barine, était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-François MATTE, Maire.

Étaient présents : Mmes Josette ROBERT, Nathalie BEAUFORT, Marie-Christine AVERLANT, Mrs Jacques BASSEZ, Sylvain LEROY, Patrick LORMANT, Stéphane MORIZOT, José-Luis VAZ, Patrick MOUROLIN, Jean-Jacques CLAUDON, Jean-François MATTE

Étaient excusés : Mr Mathieu BASTIEN a donné procuration à Mr Jean-François MATTE.

Était absent(e) : Mrs Adil TAOUSSI, Vincent GUENOT

Il a été procédé, conformément à l'article L.121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Patrick LORMANT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ORDRE DU JOUR. -

- Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 10 avril 2018
- **026** Convention de participation financière pour le ramassage des dépôts irréguliers d'ordures ménagères avec la CC2T
- **027** Cession de la parcelle de l'ancienne ruelle Place René Kricq à Toul Habitat
- **028** Convention de groupement de commande avec le SIE Cœur Toulois
- **029** Dossier de demande d'aide à la Région Grand Est dans le cadre du soutien aux investissements des communes rurales
- **030** Modalités du Chantier Jeunes 2018
- **031** Demande d'une servitude de passage de la part d'un administré sur une parcelle, propriété privée de la commune
- **032** Cession à titre gratuit à la CC2T de la parcelle menant au bassin dans la zone du Pré Thiéry
- **033** Délibération fixant les ratios d'avancement de grade sur le poste administratif
- **034** Délibération portant sur la transformation du poste d'adjoint administratif
- **035** Demande d'intégration à la CC2T d'une conduite d'eaux pluviales oubliée lors de la prise de compétence assainissement-eaux pluviales par la CC2T
- **036** Décision modificative n°1 portant sur la réfection de la voirie
- **037** Décision modificative n°2 portant sur la toiture du chœur de l'église
- Questions diverses

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL. -

- Subvention « réfection de la voirie rue Fontaine Saint Brice »

La séance est ouverte à 20 H 38

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à faire sur le compte rendu de la dernière réunion. Aucune remarque n'a été faite, le Compte rendu du Conseil Municipal n° 2018/003 en date du 10 avril 2018 est accepté à l'unanimité.

DELIBERATION 2018/026 : Convention de participation financière pour le ramassage des dépôts irréguliers d'ordures ménagères avec la CC2T

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Communautaire de la CC2T a voté le 05 avril dernier une délibération au sujet d'une participation financière de la CC2T pour le ramassage des dépôts irréguliers d'ordures ménagères dans les communes.

Une convention liant la commune avec la CC2T doit être signée. Elle a pour objet de déterminer les conditions de participation de la CC2T pour la prise en charge des dépôts irréguliers d'ordures ménagères situés en domaine public et sur les circuits de collecte (bacs et PAV) des communes de son territoire.

Chaque commune assure actuellement l'exécution de ce service dans le cadre de la salubrité publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Mr le Maire à signer la convention de participation financière pour le ramassage des dépôts irréguliers d'ordures ménagères avec la CC2T
- **DIT** que celle-ci sera jointe à la délibération lors de l'envoi au contrôle de légalité

DELIBERATION 2018/027 : Cession de la parcelle de l'ancienne ruelle Place René Kricq à Toul Habitat

Mr le Maire rappelle que le projet de construction de logements par Toul Habitat sur la Place René Kricq nécessitait la cession de parcelles à cet organisme. Une nouvelle délibération doit être prise concernant la parcelle correspondante à l'ancienne ruelle, ayant pour effet :

- De constater sa désaffectation déjà réalisée depuis 15 ans,
- D'approuver son déclassement dans le domaine public de l'Etat pour la faire entrer dans le domaine privé,
- De mandater le cabinet Herreye et Julien - Géomètres Experts pour délimiter cette ruelle et la renuméroter en AB 746, suite à sa désaffectation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CONSTATE** la désaffectation de la ruelle depuis 15 ans
- **APPROUVE** son déclassement dans le domaine public de l'Etat pour la faire entrer dans le domaine privé
- **MANDATE** le cabinet Herreye et Julien - Géomètres Experts pour délimiter cette ruelle et la renuméroter en AB 746, suite à sa désaffectation
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents liés à ce dossier

DELIBERATION 2018/028 : Convention de groupement de commande avec le SIE Cœur Toulinois

Mr le Maire rappelle que la commune a prévu des travaux de requalification de la place René Kricq et des accroches des rues adjacentes sur une périmètre pouvant concerner des travaux programmés sur le réseau d'eau potable, du domaine de compétence du SIE Cœur Toulinois depuis le 4 février 2016.

Dans ce cadre et dans un souci de cohérence fonctionnelle ainsi que dans un but d'économie générale, les travaux de réseaux pourraient faire l'objet d'un projet coordonné.

Il est par conséquent proposé de constituer un groupement de commandes avec la commune afin de faire intervenir qu'un seul opérateur sur cette opération. Ces prestations feront l'objet d'un marché de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes avec le SIE Cœur Toulinois
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

DELIBERATION 2018/029 : Dossier de demande d'aide à la Région Grand Est dans le cadre du soutien aux investissements des communes rurales

Mr le Maire informe les conseillers que le dispositif en faveur des communes rurales permet de soutenir des projets en faveur du maintien et du développement des services à la population et de l'amélioration du cadre de vie par des aménagements urbanistiques et paysagers de qualité.

Les taux d'aides se situent désormais entre 20 et 40 % selon la richesse et l'effort fiscal de la commune et l'aide maximale peut aller jusqu'à 200K€.

Monsieur le Maire propose que les travaux suivants soient intégrés dans la demande d'aide à la Région Grand Est dans le cadre du soutien aux investissements des communes rurales :

- travaux de requalification de la place René Kricq et des accroches des rues adjacentes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DEPOSE** une demande d'aide à la Région Grand Est dans le cadre du soutien aux investissements des communes rurales,
- **DIT** que les travaux concernés sont cités ci-dessus,
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION 2018/030 : Modalités du Chantier Jeunes 2018

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 10 avril dernier, l'opération « jeunes - chantier d'été » avait été à nouveau mise en place pour cette année. Cette opération vise à proposer aux jeunes du village, dans leur seizième et dix-septième année, de participer à divers menus travaux d'entretien des bâtiments communaux et d'espaces publics (mur de l'église, table de la salle du conseil, grille de la salle polyvalente...).

Les tâches exercées par les jeunes seront encadrées par le conseil municipal en étroite concertation avec l'employé communal. Les jeunes s'inscriront à la semaine et s'engageront à réaliser 5 demi-journées (du lundi au vendredi).

En contrepartie du service rendu, une gratification s'élevant à 75 € par semaine sera versée à chaque jeune.

Le chantier débutera le 23 juillet et se terminera le 3 août.

Le maire donne lecture du règlement proposé pour le déroulement de cette opération chantier d'été 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CONFIRME** son accord pour l'organisation et le lancement de l'opération « jeunes - chantier d'été »
- **APPROUVE** le règlement proposé
- **FIXE** le montant de la contribution allouée en contrepartie du service rendu à 15 € par matinée, soit 75 € par semaine et par jeune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION 2018/031 : Demande d'une servitude de passage de la part d'un administré sur une parcelle, propriété privée de la commune

Mr le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande reçue en mairie pour une servitude de passage sur une parcelle communale dans la zone du Pré Thiéry.

Il précise que cette parcelle est un accès au bassin de rétention de la zone du Pré Thiéry.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **REFUSE** d'accorder une servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée ZI 190 au motif de la rétrocession de cette parcelle à la Communauté de Communes pour l'accès au bassin de rétention pour l'entretien
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

DELIBERATION 2018/032 : Cession à titre gratuit à la CC2T de la parcelle menant au bassin dans la zone du Pré Thiéry

Mr le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que la Communauté de Communes Terres Toulaises a la compétence assainissement de la zone du Pré Thiéry. Il faut donc céder la parcelle communale cadastrée ZI 190 qui mène au bassin de rétention à la Communauté de Communes Terres Toulaises afin que celle-ci puisse en effectuer l'entretien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de céder la parcelle communale cadastrée ZI 190, qui mène au bassin de rétention de la zone Pré Thiéry, à titre gratuit à la Communauté de Communes Terres Toulaises
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

DELIBERATION 2018/033 : Délibération fixant les ratios d'avancement de grade sur le poste administratif

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal :

En application de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de la police municipale.

Il propose donc de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promu/promouvables, le nombre de promovables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Mr Le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité Technique ;

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

CATEGORIE : C		
FILIERES	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS
Administrative	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir le tableau des taux de promotion tel que défini ci-dessus.
- **AUTORISE** Mr le Maire a signer tous documents relatifs à ce dossier

DELIBERATION 2018/034 : Transformation du poste d'Adjoint Administratif Territorial en poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la transformation d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial en poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe en raison d'une procédure d'avancement de grade pour Mme Laurence Léthier.

Il propose de procéder à la suppression d'un poste permanent d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet pour une durée de travail de 35 heures par semaine et à la création simultanée d'un poste permanent d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet pour une durée de travail de 35 heures par semaine.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 07 mai 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de supprimer un poste permanent d'Adjoint Administratif Territorial affecté d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 07 mai 2018 et de créer simultanément un emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe affecté d'une durée hebdomadaire de travail de 35 heures pour Mme Laurence Léthier.
- Motif invoqué : Avancement de grade
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours

DELIBERATION 2018/035 : Demande d'intégration à la CC2T d'une conduite d'eaux pluviales oubliée lors de la prise de compétence assainissement-eaux pluviales par la CC2T

Mr le Maire explique aux Conseillers Municipaux qu'une conduite d'eaux pluviales qui existait depuis le remembrement en 1993 en amont de la rue du Sentier des Jeux a été oubliée lors du transfert de compétence.

Celle-ci a été oubliée car à l'époque elle devait être bouchée, des travaux de débouchage et de création de conduite l'ont mise à jour.

Mr le Maire propose aux Conseillers Municipaux de demander son intégration à la Communauté de Communes qui a la compétence assainissement-eaux pluviales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DEMANDE** l'intégration de la conduite d'eaux pluviales en amont de la rue du Sentier des Jeux à la Communauté de Communes qui a la compétence assainissement-eaux pluviales
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

DELIBERATION 2018/036 : Décision modificative n° 1 : travaux de voirie rue Fontaine Saint Brice

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de réfection de la voirie rue Fontaine Saint Brice ont un coût plus important que prévu. Suite à une visite sur le chantier, Mr le Maire et l'entreprise se sont aperçus qu'il y avait plus de travaux que prévus initialement.

Mr le Maire rappelle que cette opération fait l'objet d'une demande de subvention au titre du Contrat Territoires Solidaires 2016-2021, Soutien aux Communes Fragiles pour laquelle la commune a reçu une réponse positive.

Une décision modificative doit être prise.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal :

- - 8 000 € : opération 55 : Aménagement Place René Kricq
- + 8 000 € : opération 36 : Gros entretien de voirie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative suivante sur le budget principal :
 - o - 8 000 € : opération 55 : Aménagement Place René Kricq
 - o + 8 000 € : opération 36 : Gros entretien de voirie

Mr le Maire précise qu'il fait poser à **ses frais** du macadam devant l'entrée de sa maison, 10 m² sur le domaine public pour une somme de 350 € TTC.

DELIBERATION 2018/037 : Décision modificative n° 2 : Réfection de la toiture du chœur de l'Eglise

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de réfection de la toiture de l'église sont nécessaires. Il propose de refaire cette année la toiture du chœur de l'église.

L'opération « Aménagement des bâtiments communaux » n'a pas de crédits assez conséquents pour ces travaux. Une décision modificative doit être prise.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal :

- - 7 000 € : opération 60 : Eclairage Public
- + 7 000 € : opération 10 : Aménagement bâtiments communaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative suivante sur le budget principal :
 - o - 7 500 € : opération 60 : Eclairage Public
 - o + 7 500 € : opération 10 : Aménagement bâtiments communaux

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

Mr le Maire informe les Conseillers Municipaux sur l'attribution d'une subvention par le Conseil Départemental au titre du Contrat Territoire Solidaire, Investissement - Soutien aux Communes Fragiles - Territoire Terres de Lorraine d'un montant de 6 744 € pour la réfection de la voirie rue Fontaine Saint Brice.

Mr le Maire propose ensuite de faire un tour de table.

Mr Sylvain Leroy évoque les problèmes récurrents de stationnement près de chez lui. Mr le Maire et les Conseillers Municipaux souhaitent que le gérant du Pub Rock « Chez Paulette » soit vigilant aussi dans la rue Fontaine Henry.

Mr Sylvain Leroy signale également des arbres couchés dans le chemin du Thiaucourt. Les arbres qui, à terme, vont tomber pourraient poser problème. Mr Jacques Bassez répond que les arbres ont été coupés pour sécuriser le chemin.

Mr Stéphane Morizot informe le Conseil Municipal que le cubage des affouages est fini et que les affouagistes ont fait 732 stères. Le prix du stère est toujours de 7 €, ce qui fait un montant de 5 124 € pour cette année.

Mr José-Luis Vaz informe le Conseil Municipal de la vitesse excessive de certains conducteurs dans la rue du Clos, section non viabilisée.

Mme Marie-Christine Averlant soulève le problème des enfants qui dévalent à vélo la petite butte au parc des Acacias et qui se retrouvent sur la route ou dans le petit fossé. Mr Jean-Jacques Claudon précise que lorsque les voitures arrivent de Bruley, elles ne les voient pas. Il propose qu'un panneau signalant des enfants et des jeux soit posé. Le Conseil Municipal discute sur ce qui pourrait être posé pour éviter un tragique accident. En lien avec ce problème, Mr Jacques Bassez signale que les enfants, à cet endroit, ont même jeté des pierres sur la route.

Mme Marie-Christine Averlant soumet l'idée de « potelets » et de rondins de bois pour bloquer l'endroit choisi par les enfants pour descendre la butte en vélo. Le Conseil Municipal propose que ce chantier soit proposé dans le cadre des activités du Chantier Jeunes de cette année.

Mme Marie-Christine Averlant demande pourquoi l'eau coule devant la fontaine dans la rue Régina Kricq. Mr le Maire explique qu'il y a un bouchon entre la fontaine et l'avaloir. L'entreprise Malézieux a été prévenue pour une intervention.

Mr Jean-Jacques Claudon parle ensuite du problème de candélabre près de chez lui qui ne fonctionne pas bien et qui est très bruyant. Il précise qu'il y a le même souci devant la maison de Mme Isabelle Brochet, rue Régina Kricq. Mr Jacques Bassez va faire le tour du village avec Mr Stéphane Morizot et faire intervenir l'entreprise qui entretient l'éclairage public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15

**Le Maire,
Jean-François MATTE**

Nom	Prénom	Signature
AVERLANT	Marie-Christine	
BASSEZ	Jacques	
BASTIEN	Mathieu	A donné procuration à Mr Jean-François MATTE
BEAUFORT	Nathalie	
CLAUDON	Jean-Jacques	
GUENOT	Vincent	Absent
LEROY	Sylvain	
LORMANT	Patrick	
MATTE	Jean-François	
MORIZOT	Stéphane	
MOUROLIN	Patrick	
ROBERT	Josette	
TAOUSSI	Adil	Absent
VAZ	José-Luis	